

Indemnité inflation : accompagner la reprise, protéger le pouvoir d'achat

10 NOVEMBRE 2021



Consulter la FAQ sur l'indemnité inflation mise en ligne par le Gouvernement dédiée aux salariés, travailleurs non-salariés, alternants, demandeurs d'emploi ou encore aux retraités dont les revenus sont inférieurs à 2 000 € nets par mois.

La France connaît une reprise économique particulièrement forte. À la fin du troisième trimestre 2021, l'économie française a d'ores et déjà retrouvé son niveau d'avant-crise.

Le dynamisme de la reprise économique, en France et dans le reste du monde, a toutefois généré une inflation, transitoire mais réelle, dont les effets sur le pouvoir d'achat des Français pourraient se révéler significatifs.

Face aux conséquences de cette inflation, le Gouvernement a décidé de mesures fortes. Un chèque énergie exceptionnel de 100 € sera distribué à 5,8 millions de foyers d'ici la fin de l'année. Le Gouvernement a également instauré un « bouclier tarifaire » afin de freiner la progression des prix de l'électricité et du gaz. La hausse du prix des carburants, et plus largement du prix de certains biens de consommation courants qui en résulte, justifiaient cependant un effort supplémentaire.



Afin de compléter ces premières mesures et de faire face à la situation, il a été décidé d'octroyer une indemnité inflation, soit une aide exceptionnelle de 100 € qui permettra de préserver le pouvoir d'achat des Français les plus vulnérables et des classes moyennes face à la hausse des prix constatée au dernier trimestre 2021.

[Consulter le dossier de presse](#)